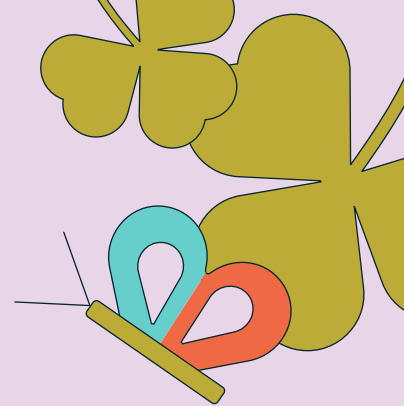


# DEVENEZ UNE VILLE AMIE DES MONARQUES!



## ARRONDISSEMENT OU MUNICIPALITÉ

Arrondissement, ville ou municipalité :

## NOM DU MAIRE/DE LA MAIRESSE :

Prénom :

Nom :

## NOM DE LA PERSONNE FAISANT LA DEMANDE:

Prénom :

Nom :

Titre :

Lien avec la municipalité :

Adresse de courriel :

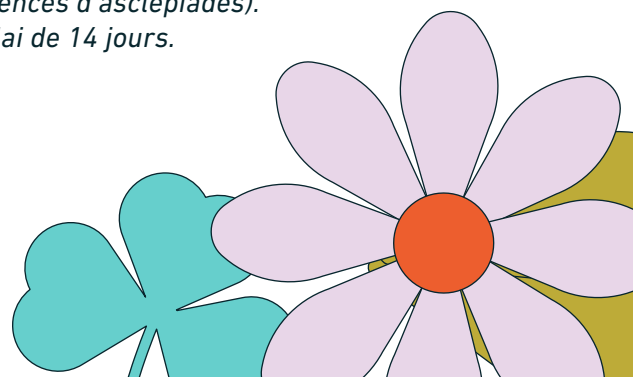
Numéro de téléphone :

**VEUILLEZ ENVOYER VOTRE FORMULAIRE COMPLÉTÉ À [FONDATION@DAVIDSUZUKI.ORG](mailto:FONDATION@DAVIDSUZUKI.ORG)**

*N'hésitez pas à joindre toutes preuves d'actions déjà entreprises (déclaration au conseil municipal, photo d'événement, distribution de semences d'asclépiades).  
Une réponse vous sera envoyée dans un délai de 14 jours.*



**L'Effet  
papillon**



**Pour être certifié Ville amie des monarches, vous devez adopter au moins trois mesures.**

Votre niveau d'implication peut également vous permettre d'obtenir une certification plus élevée : mention Bronze (8 mesures), mention Argent (15 mesures) et mention Or (24 mesures).

## LES 24 MESURES :

### COMMUNICATIONS ET PLANIFICATION

- 1. Publier une déclaration au Conseil municipal. Cette déclaration visera à accroître la sensibilisation au déclin des populations de monarches et au fait que cette espèce a besoin que l'on crée et protège des habitats propices à sa survie.
- 2. Lancer une campagne de communication pour encourager les gens à planter de l'asclépiade sur leur terrain ou dans leur quartier.
- 3. Encourager les responsables des jardins communautaires à mettre en valeur la conservation du monarche auprès des gens.
- 4. Rencontrer les employé.e.s des services municipaux responsables des parcs et des travaux publics afin de réviser les programmes de tonte de pelouse dans le but de limiter la coupe d'asclépiade lors de l'entretien des espaces publics.
- 5. Développer des partenariats avec des organismes ou des spécialistes afin d'accompagner la municipalité dans sa démarche pour protéger le monarche et son habitat.

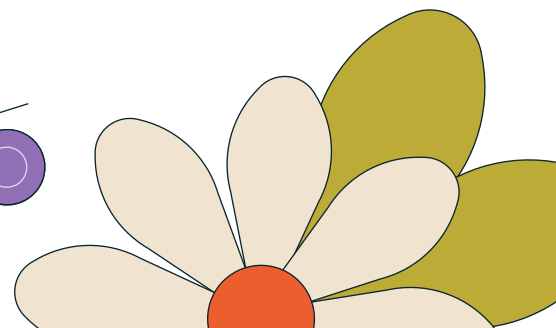
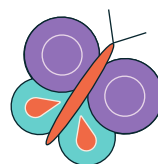
### JARDINS DE DÉMONSTRATION & AUTRES ACTIVITÉS

*\* Une mesure doit obligatoirement être prise dans cette section*

- 6. Organiser ou soutenir une vente ou une distribution gratuite d'asclépiade et de plantes indigènes.
- 7. Organiser ou soutenir une collecte de semences d'asclépiade.
- 8. Créer un jardin de démonstration propice au monarche sur le terrain de l'hôtel de ville ou dans un endroit public symbolique.
- 9. Revaloriser un/des terrain(s) inoccupé(s) en créant une zone d'habitat pour le monarche.
- 10. Planter de l'asclépiade et des plantes nectarifères indigènes dans des terre-pleins ou sur les emprises publiques.
- 11. Mettre en oeuvre un programme visant la plantation d'espèces indigènes d'asclépiade et de plantes nectarifères dans des jardins d'établissements scolaires et encourager la participation des élèves, des enseignant.e.s et de la collectivité.
- 12. Développer un plan pour élargir les mesures de conservation à d'autres espèces indigènes en créant des corridors écologiques.



**L'Effet  
papillon**



- 13.** Organiser des activités communautaires (kiosque, conférence, jeu éducatif, etc.) afin de faire découvrir le monarque aux gens et les inciter à créer des zones d'habitat (ruelles vertes, coop, immeubles à condo, etc.), les raisons de son déclin, son cycle de vie, sa migration et l'habitat propice à cette espèce.
- 14.** Organiser des activités de science citoyenne en lien avec le monarque, notamment les inviter à participer à leur recensement.
- 15.** Inciter les responsables de jardins communautaires à introduire l'asclépiade et les plantes nectarifères.
- 16.** Étendre les programmes d'élimination d'espèces envahissantes pour faciliter le rétablissement de l'asclépiade et de plantes nectarifères indigènes dans le paysage.
- 17.** Organiser ou soutenir un festival du monarque.

### CHANGEMENTS SYSTÉMIQUES

- 18.** Retirer l'asclépiade de la liste des plantes nuisibles dans la réglementation de la ville en matière de mauvaises herbes et d'aménagement paysager.
- 19.** Modifier la réglementation relative aux mauvaises herbes et/ou à la tonte de pelouses pour permettre aux plantes indigènes de croître sur les terrains privés.
- 20.** Augmenter le pourcentage de plantes et d'arbres indigènes à inclure dans les plans d'aménagement paysager de la ville.
- 21.** Encourager les gestionnaires des biens municipaux à planter de l'asclépiade et des plantes nectarifères indigènes sur les terrains municipaux et aux abords des bâtiments et propriétés appartenant à la ville (Ex. : bibliothèques, casernes, arénas).
- 22.** Intégrer la conservation du monarque au plan directeur de développement durable et/ou au plan de résilience face aux changements climatiques (selon les appellations en vigueur).
- 23.** Adopter des règlements afin de réduire l'utilisation des pesticides.
- 24.** Adopter une réglementation favorisant la tonte différenciée.

**VEUILLEZ ENVOYER VOTRE FORMULAIRE COMPLÉTÉ À [FONDATION@DAVIDSUZUKI.ORG](mailto:FONDATION@DAVIDSUZUKI.ORG)**

*N'hésitez pas à joindre toutes preuves d'actions déjà entreprises (déclaration au conseil municipal, photo d'événement, distribution de semences d'asclépiades).  
Une réponse vous sera envoyée dans un délai de 14 jours.*



**L'Effet  
papillon**

